

REIGNAC-SUR-INDRE, le 28 novembre 2022

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux

CONSEIL MUNICIPAL

Convocation

Madame, Monsieur,

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie

le Mardi 06 décembre 2022 à 19h00.

- Groupement de commande voirie 2023
- Demande d'aide pour l'investissement auprès du Fonds Départemental de Solidarité Rurale :
- Modifications de crédits
- Présentation de l'étude de danger du système d'endiguement communal
 - ~ Retour sur le spectacle NACEL à Reignac-sur-Indre
 - ~ Retour sur la Collecte Alimentaire
 - ~ Questions diverses

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,

Loïc BABARY.

L'an deux mille vingt-deux, le 6 décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de REIGNAC SUR INDRE dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Loïc BABARY, Maire.

La séance a été publique.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 14.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 novembre 2022

PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Loïc BABARY, Christine BEFFARA, Patrick GIRAULT, Valérie POMMÉ, Chantal CHARTIER Georges CATTART, François HUREAU, Philippe DRUET, Anne LE TIEC, Aurélie ROY, Carole GIRAUD, Julien BOCHEREAU.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

ABSENTS excusés : Olivier VERDONCK a donné procuration à Loïc BABARY, Éric GUILLAUME-TELL a donné procuration à Patrick GIRAULT, Carole GIRAUD a donné procuration à Valérie POMMÉ.

ABSENT : //

Monsieur Georges CATTART a été élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance précédente a été adopté après lecture.

Délibération n° 79/2022

Groupement de commande voirie

Le Maire expose que depuis 2018, étant donné l'intérêt de regrouper les achats en matière de voirie afin d'obtenir des prix plus compétitifs et de simplifier la procédure pour les communes, la Communauté de Communes propose de créer un groupement de commande pour confier la préparation et la passation des marchés publics aux services de la communauté de communes dans le cadre de l'article 28 de l'ordonnance n° n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Cela est donc proposé de nouveau en cette fin d'année pour 2023. Ce nouveau groupement serait composé de la Communauté de Communes Loches Sud Touraine et des communes membres de la communauté de communes qui souhaitent y adhérer et concernera les travaux de voirie – programme 2023 – ainsi que pour les marchés de fournitures et services liés à la voirie.

Après échange de vues,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
(11 Présents, 14 votants, 14 Pour)

- **DECIDE** d'adhérer au groupement de commandes avec les communes membres de la communauté de communes, ayant pour objet la passation des marchés de travaux de voirie ainsi que les marchés de fournitures et de services liés à la voirie, dans le cadre de l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- **APPROUVE** et **AUTORISE** le Maire à signer la convention et les documents afférents permettant de réaliser ce projet

Le Maire,
Loïc BABARY

*Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception
en Sous-Préfecture le 13/12/2022
et de la publication le 13/12/2022*



Délibération n° 80/2022**Demande d'aide pour l'investissement auprès du Fonds Départemental de Solidarité Rurale**

Le Maire expose que comme chaque année la commune peut bénéficier du fonds socle du FDSR - Fonds Départemental de Solidarité Rurale.

Au départ il était envisagé d'en faire bénéficier les travaux d'amélioration du logement meublé sis 28 A rue des Sabotiers mais finalement une modification de l'aménagement intérieur semble nécessaire et les devis ne sont pas disponibles encore à ce jour.

Ainsi le Maire propose puisque cette subvention s'adresse aux projets qui n'ont pas d'autres solutions de financement et qu'elle nécessite de disposer des devis dès maintenant pour déposer la demande avant fin décembre 2022, de la solliciter pour financer un serveur informatique pour les services administratifs de la mairie et un broyeur d'une largeur de travail de 3 mètres. Le serveur représente un coût de 12381€66 TTC et le broyeur 9480€00 TTC.

.

Après échange de vues,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
(12 présents, 14 votants, 14 Pour)

- **DECIDE** de solliciter le fonds socle du Fonds De Solidarité Rurale pour les deux investissements suivants :
Serveur informatique HPE PROLIANT ML350 G10 pour 10 318€05 HT soit 12 381€66 TTC
Broyeur MASCHIO TIGRE 300 pour 7 900€00 HT soit 9 480€00TTC
- **CHARGE** le Maire de déposer cette demande de subvention d'équipements.

Le Maire,
Loïc BABARY

*Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception
en Sous-Préfecture le 13/12/2022
et de la publication le 13/12/2022*



Délibération n° 81/2022**Modifications de crédits**

Le Maire expose que quelques ajustements budgétaires sont nécessaires en cette fin d'année notamment pour permettre d'installer les deux nouvelles fenêtres de toit à l'école. En effet le devis reçu est de 3 018€26 TTC. Il propose également de faire les transferts de crédits nécessaires à l'engagement de dépenses visées dans la délibération précédente n°80/2022.

Il explique également que la gestion du personnel a été compliquée encore cette année et qu'il convient sur le chapitre 012 – Charges de personnel en fonctionnement là aussi de faire quelques ajustements.

Après échange de vues,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
(13 présents, 14 votants, 14 Pour)

- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2022 comme suit

en Section d'Investissement DEPENSES

Opération 100-Travaux école

compte 21312 : + 500€

Opération 234 – Développement informatique mairie ou dématérialisation

compte 21838 : + 5 000€

Opération 235 – Matériel technique divers

compte 2188 : + 10 000€

Opération 81 – Aménagement zone de loisirs

compte 2118 : + 3 000€

Opération 296 – Mise aux normes et modernisation terrains de tennis extérieurs et city

compte 2158 : -18 500€

Opération 278 – Mobilier bibliothèque

compte 21848 : -30€

compte 1641 : + 30€

Compte 165 – Dépôts et cautionnement reçus : + 1 000€

en Section d'Investissement RECETTES

Compte 165 – Dépôts et cautionnement reçus : + 1 000€

- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2022 comme suit

en Section de Fonctionnement RECETTES

Chapitre 013 – Charges à caractère général

Compte 6419 – Remboursements sur rémunérations du personnel : + 15 000€

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Compte 752 – Revenus des immeubles : + 3 000€

en section de Fonctionnement DEPENSES

Chapitre 011 -Charges à caractère général

Compte 60612 – Fournitures non stockables Energie Electricité : + 7 000€

Compte 615221 – Entretien et réparations sur bâtiments publics : + 4 000€

Chapitre 012 -Charges de Personnel et frais assimilés

Compte 64131 – Personnel non titulaire Rémunérations : + 7 000€

Le Maire,
Loïc BABARY

*Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception
en Sous-Préfecture le 13/12/2022
et de la publication le 13/12/2022*



Questions diverses

Monsieur le Maire, en l'absence de Mr Olivier Verdonck son 4^{ème} Adjoint, présente l'étude de danger de l'endiguement de la commune de Reignac-sur-Indre réalisée par le cabinet ARTÉLIA. Dans un premier temps il rappelle que la Communauté de Communes Loches Sud Touraine (CCLST) exerce la compétence GEMAPI sur son territoire et qu'à ce titre, elle doit assurer la gestion et la maintenance des digues de Reignac-sur-Indre. Ainsi doit-elle réaliser ou faire réaliser des visites techniques approfondies et régulières des digues et une étude de dangers des digues (EDD) ce qui devrait lui permettre de déposer un dossier de demande de régularisation du système d'endiguement avant juin 2023.

Dans le cas de Reignac sur Indre, la population maximale protégée par le système d'endiguement a été évaluée à 408 personnes. La population protégée étant inférieure ou égale à 3000 personnes, le système d'endiguement de Reignac-sur-Indre est classé C au titre du décret de 2015.

Mme Valérie Pommé rend compte du spectacle NACEL Nouvelles Aspirations Culturelles en Lochois qui a attiré plus de 120 spectateurs ! La compagnie des Ghillies a par ailleurs envoyé ses remerciements à NACEL et également aux élus de notre commune très présents. Monsieur le Maire indique que pour l'année 2023 les crédits dédiés seront à répartir sur plus d'intervenants et risquent donc d'être moins importants pour NACEL. Le prochain spectacle est annoncé pour le 1^{er} avril 2023 spectacle avec 2 clowns pour adultes et enfants. Mme Pommé insiste sur l'investissement nécessaire des membres du conseil municipal pour faire perdurer le bénéfice des spectacles de NACEL sur notre commune.

Concernant la collecte alimentaire des remerciements sont faits aux élus de s'être investis et d'avoir prêté du matériel, il est à noter l'augmentation sensible des dons par rapport à l'année passée.

Madame la Première Adjointe Christine Beffara poursuit en proposant un point sur les actes d'urbanisme en cours sur notre territorial communal.

Elle informe qu'elle a travaillé sur l'édition du prochain bulletin municipal et que sa distribution devrait être possible entre Noël et le 1^{er} janvier 2023.

Mesdames Beffara et Pommé ont rencontré les membres du Comité des Fêtes qui souhaitent évoquer la situation à laquelle ils sont confrontés puisqu'ils ne sont plus que 4 personnes investies et de fait se posent la questions du maintien de leurs activités. Ainsi ont-ils évoqué de mettre en sommeil l'Association du Comité des Fêtes ou alors de ne pas reconduire le piquenique des citoyens et leur participation au carnaval. Ils souhaitent cependant essayer de maintenir la fête de la rentrée et à ce titre sollicitent l'aide de la Commune en exposant leurs difficultés. Madame Beffara rappelle que cette fête est importante pour notre commune ainsi que le forum des Associations proposé cette journée-là, avant le feu d'artifice tiré le soir. Cette fête bénéficie d'une bonne fréquentation de la part des habitants reignacois et de leurs voisins, la situation financière de l'association est saine et positive mais le manque de bras investis et engagés pourrait provoquer son arrêt. A été évoquée la possibilité d'adopter la commune à cette manifestation avec l'investissement d'élus au sein du Comité des Fêtes ou alors la participation des membres du comité au sein d'une commission municipale que ce soit culture ou cérémonie. Une idée évoquée est de faire passer un message grâce à l'école aux parents et de faire une intervention en ce sens aux vœux de la municipalité et également d'utiliser les réseaux de communication de la commune. Madame Anne Le Tiec demande si les associations telles que Puzzle ou l'APE ont été approchées à ce sujet.

Mme Beffara demande si dans le cadre des coupures d'électricité susceptibles d'avoir lieu à l'avenir dans l'hiver, il serait possible de faire un recensement des personnes avec aide respiratoire. Il est répondu que bien souvent ces systèmes ont une autonomie électrique de quelques heures grâce à des sortes de batteries couplées à l'appareil.

Monsieur le Maire indique que les vœux de la municipalité auront lieu le vendredi 13 janvier à 19h30 salle de l'Orangerie.

Il indique également que l'appel d'offre pour les fouilles de la zone artisanale est lancé et paru. Les fouilles pourraient débuter en septembre 2023. Sur les 12 hectares, 8 seraient fouillés avec un décapage du terrain sur 1m50 de profondeur de fouilles aussi est-il recherché un autre terrain pour stocker toutes ces m3 de terre qui seront déplacés.

Monsieur le Maire informe que du retard a été pris dans l'installation des illuminations pour Noël suite à des absences du personnel au sein du service technique tout en rassurant sur le fait que tout devrait bientôt rentrer dans l'ordre et les illuminations s'éclairer comme prévu. Le groupe de travail sur les illuminations de Noël a par ailleurs décidé de continuer l'achat de fixations aux mâts d'éclairage public pour faciliter la tâche annuelle d'installation et désinstallation des illuminations. Cette année la location de décorations lumineuses a été abandonnée au vu du

budget et Madame Pommé souligne que la décision d'acheter un grand sapin pour la place n'a pas été simple car compliqué à trouver et ensuite à transporter. C'est pourquoi la municipalité remercie Julien Bochereau détenteur d'un véhicule et d'une remorque adaptés qu'il a prêtés gracieusement comme sa propre main d'œuvre.

Monsieur Girault indique qu'il a demandé la participation d'élus à un groupe de travail sur la modernisation de l'éclairage public, à des fins économiques, qui pourrait être équipé de LED. Messieurs Bochereau, Guillaume Tell, Cattaert se joindront donc à lui. Pour information ce sont environ 300 points lumineux sur la commune dont les éclairages des terrains de sport (foot tennis pétanque) et arrière de l'aire de loisirs des 3 abeilles. La modification d'un point lumineux sans changement de mât obligatoirement représente environ un coût de 500€ pour des économies espérées de 60 à 70% sur la facture globale d'énergie.

Il poursuit en indiquant que la commission voirie s'est réunie pour repérer les travaux d'entretien nécessaires sur les routes de la commune.

Suite à une visite d'entretien des jeux pour enfants, Monsieur Julien Bochereau indique rechercher un jeu pour les tous petits et que cela n'est pas facile car ce n'est pas le public cible.

Madame Chantal Chartier dit qu'elle désire se retirer de la commission culture.

Le Conseil Municipal des Jeunes a organisé samedi dernier une soirée sur le thème du cinéma avec 13 jeunes qui les ont rejoints, ce fût une soirée bien organisée.

Mme Pommé indique que des paniers gourmands seront offerts aux employés municipaux pour les remercier de leur investissement dans les missions qui leur sont confiées.

Monsieur Philippe Druet demande quand le bâtiment pour le déménagement de l'Espace de Vie Sociale pourrait être disponible ? Il est répondu qu'une réunion est prévue pour organiser la convention d'utilisation entre la commune et Puzzle. Mr le Maire indique qu'il a relancé la communauté de communes concernant la possibilité de transfert de charges à ce sujet pour l'instant resté sans réponse.

Monsieur George Cattaert s'est rendu à une réunion de la commission mutualisation et diagnostic cuisine centrale de Loches. Il en ressort des observations telles que la cuisine de Loches, vétuste mais bien entretenue pourrait fournir plus de repas qu'aujourd'hui. Reste à savoir s'il serait possible d'augmenter la production jusqu'à 1 000 ou 1200 repas avec pourquoi pas deux lieux au lieu d'un de fabrication. Donc pas de réelle solution localement à court terme, la commune de Reignac-sur-Indre va relancer un appel d'offre en 2023 pour la livraison de repas pour son restaurant scolaire.

Monsieur François Hureau indique que le réseau électrique de Mazère a été détecté vétuste aussi le SIEIL va-t-il intervenir et en profiter pour l'enterrer. De ce fait il demande la possibilité de profiter de cet évènement pour enterrer également les fils de téléphone aériens. La municipalité va se rapprocher du SIEIL pour étudier le coût de ce projet.

Madame Carole Giraud dit qu'une auteur locale a rencontré les adhérents de la bibliothèque municipale pour une séance de dédicace qui a rencontré un vif succès. L'auteur « Agathe » revient le 14 décembre pour une présentation et séance de dédicaces tournée vers les enfants cette fois-ci.

Monsieur le Maire indique que la commune a été victime de fuites d'eau sur 3 points différents toutes après compteur et qu'une démarche est en cours auprès de la CCLST pour obtenir le dégrèvement au moins de l'assainissement pour les m3 d'eau perdus.

Monsieur le Maire rappelle que les représentants des parents élus l'avaient interrogé sur la formation aux gestes de premier secours des agents municipaux travaillant notamment auprès des enfants. Celle-ci pouvant leur être renouvelée, une possibilité de mutualiser des formations telles que Sauveteur Secouriste du Travail devrait avoir lieu en 2023 sur le territoire local et la commune en profitera pour inscrire ses agents.

Le prochain Conseil Municipal devrait avoir lieu lundi 09 janvier 2023 à 19h00.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à vingt et une heure trente.

Le présent feuillet clôture la séance du 06 décembre 2022 comportant les délibérations :

79/2022 – Marchés publics (1.1) - Groupement de commande voirie

80/2022– Subventions (7.5) - Demande d'aide pour l'investissement auprès du Fonds Départemental de Solidarité Rurale

81/2022 – Décisions budgétaires (7.1) - Modifications de crédits

Prénom et Nom	Signature
Loïc BABARY	
Carole GIRAUD	

